

Affaires courantes

GESTION DE LA CHAMBRE

52^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 52^e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA CHARGE D'AVOCAT DES VICTIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Derek Blackburn (Brant) demande à présenter le projet de loi C-373, Loi concernant la charge d'Avocat des victimes.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Blackburn (Brant): Madame la Présidente, l'avocat des victimes serait un fonctionnaire de la Chambre des communes. Il offrirait un certain appui et des renseignements aux victimes relativement à toutes les procédures criminelles les touchant, ainsi que leur agresseur; il ne ferait pas que préciser ce que la loi prévoit, mais il donnerait également des renseignements sur des causes précises, comme le permet la loi.

En outre, l'avocat établirait des contacts entre les victimes et des conseillers ou des groupes de soutien dans la collectivité. Il ou elle indemniserait la victime pour les frais engagés qui ne sont pas couverts par les programmes actuels ou des polices d'assurance.

Enfin, et par-dessus tout, l'avocat serait conscient de la douleur des victimes et il essaierait de répondre à leurs besoins.

Mme le vice-président: M. Blackburn (Brant) propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

LE PROJET DE LOI C-327

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, j'ai l'énorme privilège de présenter, aux termes de l'article 36 du Règlement, quatre pétitions différentes venant de tous les coins du pays: Regina, en Saskatchewan; Stratford, en Ontario; Brampton; Yellowknife; Nepean; Ottawa; Port-Alberni, Colombie-Britannique; Orléans et Gloucester. Tous les pétitionnaires apportent leur appui au projet de loi C-327, Loi visant à favoriser l'achat par les employés d'un bloc de contrôle de la société commerciale qui les emploie.

Ce projet de loi fera l'objet d'un débat cet après-midi de 16 heures à 17 heures durant la période réservée aux initiatives parlementaires, et je vais demander alors l'appui des deux autres partis.

L'ÉDUCATION

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): Madame la Présidente, j'ai également plusieurs pétitions à présenter. L'une sur le problème que connaissent les enseignants en ce qui concerne l'achat d'équipement et de services destinés à l'éducation de nos enfants. Les pétitionnaires font remarquer que les enseignants doivent assumer eux-mêmes certaines dépenses pour se perfectionner et se procurer certains services et matériels dans le but de relever le niveau d'éducation de nos enfants.

Ils font également remarquer que certains professionnels et gens d'affaires travaillant à leur compte sont autorisés à déduire certains frais destinés à l'exploitation et à l'amélioration de leur bureau ou de leur entreprise, voire même les frais d'apéritifs, de repas et les services de recrutement de prostituées auprès d'agences spécialisées. Ils prient donc le Parlement de demander au ministre des Finances et au ministre du Revenu national de prendre des mesures afin que soit modifiée la Loi de l'impôt sur le revenu, de telle sorte que les enseignants travaillant dans des établissements d'enseignement au Canada puissent déduire les frais professionnels qu'ils engagent dans le cadre de leur travail.

LE BOIS D'OEUVRE

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): Madame la Présidente, la deuxième pétition vient des habitants de la côte ouest de l'île de Vancouver, en particulier de Port-Alberni et de sa circonscription. Les pétitionnaires font remarquer que les États-Unis ont injustement imposé des droits aux exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux dans leur pays et ont pris d'autres mesures